

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 29 janvier 2021

Soirée pour les aînés

Le soirée des aînés prévue en compensation de la course des aînés qui n'a pas pu être organisée en 2020, ne pourra malheureusement pas se tenir à la date prévue, soit le samedi 20 mars 2021. Le Conseil municipal n'a pour le moment défini aucune date pour cette manifestation qui sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

Jb.B

Jb.B se fixe comme objectif, l'élection de trois personnes du Jura bernois et de Bienne au Conseil National dont au moins un du Jura bernois et un de Bienne, lors des élections d'octobre 2023. La participation de la commune de Villeret lors des dernières élections était de 36.3%. L'exécutif communal espère porter ce taux de participation à 45% lors des élections de 2023.

Jb.B demande à la DIP une modification de la LEMu par rapport à l'augmentation des charges des écoles de musique pour les communes et les particuliers. L'article 10 de la loi bloque les subventions cantonales à 30%. C'est une modification de cet article qui est demandé par Jb.B. Avec une plus large contribution cantonale, celle des communes et des particuliers pourra être réduite.

Jb.B adresse un courrier à la Direction de l'intérieur et de la justice pour demander une modification de l'ordonnance sur les communes. Il est souhaité que l'amortissement des écoles soit augmenté de 25 à 40 ans. L'abrogation des articles 84 et 85 de l'ordonnance fait aussi l'objet d'une demande afin de pouvoir à nouveau présenter, dans tous les cas, les excédents de charges ou de revenus.

Clientis Caisse d'Épargne Courtelary

Le Conseil municipal accepte le renouvellement, pour une période de 3 ans, du mandat de l'organe de révision des comptes de Clientis Caisse d'Épargne Courtelary à PricewaterhouseCoopers.

Demande de crédit

Les citoyennes et citoyens de Villeret devront se prononcer, le 7 mars prochain, sur une demande de crédit d'engagement de CHF 6'195'000.- dont CHF 1'846'600.- à charge de la commune. Ce crédit permettra de procéder aux travaux prévus par le plan d'aménagement des eaux du ruisseau du Bez et pour l'assainissement de la route de la Combe-Grède. Le projet d'aménagement du ruisseau du Bez ainsi que la réfection de la route de la Combe-Grède font l'objet d'une votation commune car d'une part, le ruisseau se situe à deux endroits sous la route communale, et d'autre part, les travaux engendrés par l'aménagement du ruisseau vont inévitablement créer des dégâts supplémentaires à la chaussée et aux infrastructures. Il est donc indispensable de réfectionner le chemin parallèlement à l'aménagement du cours d'eau. Le plan

d'aménagement des eaux a été accepté par l'assemblée communale du 29 juin 2020, il est maintenant nécessaire de se prononcer sur le crédit de ces travaux. En raison de la situation sanitaire, il n'est malheureusement pas possible d'organiser une séance d'information à l'attention de la population au sujet de la réfection de la route de la Combe-Grède. Toutefois, le dossier complet pourra être consulté au bureau communal, sur rendez-vous, ou sur le site Internet de la commune (Administration/Votations/7 mars 2021).

Administration communale fermée

Les portes de l'administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et aux courriers électroniques.

Du 18 janvier 2021 au 26 février 2021, l'administration communale sera joignable par téléphone : 032 941 23 31, par courrier électronique : admin@villeret.ch ou courrier postal.

Villeret, le 25 janvier 2021

Le Conseil municipal